



Lettre du SNUipp-FSU Isère

Vendredi 1^{er} juin 2012

Merci de communiquer cette information à l'ensemble des collègues de l'école

- **CAPD du 31 mai : compte rendu**
- **Réunions de liaison CM2/6^{ème} : elles doivent être effectuées sur les 108 heures !**
- **Évaluations nationales : aucune remontée ne peut être exigée**

- **CAPD du 31 mai**

Le mouvement : Cette année, 2186 collègues ont participé à la première phase du mouvement. À l'issue de celle-ci, 734 collègues ont été mutés, 489 restent sans poste soit 22.3% et 963 sont maintenus soit 44% contre 30% l'année dernière. Cette hausse peut s'expliquer par les 57 fermetures de postes (et les bonifications que cela engendre) et les 136 postes réservés pour les PE stagiaires.

Nous avons étudié 23 demandes de révision d'affectation, mais malgré les interventions de l'ensemble des délégués des personnels, très peu de situations seront revues.

Hormis une « chaîne » concernant 8 personnes, aucun changement n'est à noter par rapport au projet d'affectation que vous avez reçu il y a une semaine par l'prof.

Temps partiels : Mardi, nous avons demandé à l'administration des documents concernant les temps partiels afin de faire au mieux notre travail de délégués du personnel. Mercredi soir, nous recevions uniquement la liste des 150 personnes reçues en entretien et nous n'avons eu communication des critères retenus qu'en séance : enfant de moins de 8 ans, enseignants de plus de 55 ans, 3 enfants dont 2 de moins de 15 ans et demandes appuyées par le médecin ou l'assistante sociale.

Nous sommes donc intervenus sur le manque de transparence, pour les collègues, par rapport à ces critères qui n'ont jamais été clairement énoncés et nous avons fait remonter tous les recours dont nous avons été destinataires. Nous ne savons pas quelles réponses leur seront données.

Sur 1442 demandes, 570 étaient des demandes de droit et 872 sur autorisation. Sur ces 872 sur autorisation, il y a eu environ 150 refus.

Les demandes de temps partiels annualisés ont été examinées sur les mêmes critères.

Si vous êtes dans une situation de refus, nous vous invitons à participer à une réunion spéciale sur ce sujet le mercredi 6 juin de 10h à 12h à la Bourse du travail de Grenoble afin de voir quelle action collective nous pourrions mener.

Lors de cette CAPD étaient examinés également : **les allègements de service, les congés formation, l'accès au corps des PE par liste d'aptitude, l'accès à la hors classe.**

**Si vous êtes concerné par ces situations, envoyez-nous un mail pour connaître le résultat à snu38@snuipp.fr
Vous trouverez sur notre site la déclaration du SNUipp-FSU à la CAPD.**

• Réunions de liaison CM2/6^{ème} : elles doivent être effectuées sur les 108 heures !

Certains collègues ont été informés de la tenue de réunions « liaison CM2/6^{ème} » en dehors du temps de service. Nous avons questionné l'IA sur ce sujet. Ces heures peuvent être prises sur les 18 heures d'animation pédagogique, les 24 heures annualisées pour concertation ou encore la journée de solidarité.

Nous avons fait remarquer que, dans les faits, ces heures se font souvent sur la base du volontariat des collègues. **Ces temps de réunion ne sauraient donc être imposés de « manière obligatoire »** par certains IEN qui n'auraient pas anticipé l'utilisation des 108 heures.

Dans certaines circonscriptions, il est évoqué un possible encadrement par des PE de groupes d'élèves en difficulté au collège. L'administration a été très floue dans ses réponses.

Sans ordre de mission de son IEN (notre supérieur hiérarchique) et hors temps de service, nous n'avons pas à nous y rendre.

• Évaluations nationales : aucune remontée ne peut être exigée

La procédure concernant les évaluations CE1 et CM2 est allégée et cantonnée à la classe et à l'école. Il n'y a aucune remontée à faire vers l'administration. Les résultats restent dans l'école. Si les équipes enseignantes ont toute liberté de saisir les résultats dans le fichier excel (pour analyse dans l'école et communication auprès des familles), elles n'ont aucune obligation à le faire.

Le ministère a rappelé cette consigne aux recteurs il y a une dizaine de jours.

En cas de problème, n'hésitez pas à nous contacter.

Pas de réponse directement à ce mail mais à snu38@snuipp.fr